L'EMPOISONNEMENT du ténor Godard

La vengeance d'une femme délaissée : Les bonbons et médicaments empoisonnés. - Les cachets d'arsenic. - Arrestation de Mlle Bourrette
Les circonstances de la mort de l'artiste

Paris, 28 décembre. — Nous avons annoncé dimanche que le Parquet de la Seine avait fait arrêter une ancienne employée du Louvre, Marie Bourrette, qui a causé l'empoisonnement du ténor Godard par des cachets d'arsenic.

Voici dans quelles circonstances cette mort, qui passionne tout Paris, est survenue :

Le ténor Godard mourut le 22 octobre dernier. La veille, il avait rendu visite, en compagnie de sa jeune femme, à une famille amie, M. et Mme Doudieux. M. Doudieux, qui dirige à Paris un grand magasin d'ameublement, situé 9, rue Gerbier, possède un pavillon, rue Thiers, au Vésinet. C'est là qu'il reçut la visite de M. et Mme Godard.

Après un copieux déjeuner, on alla faire une promenade en automobile. En rentrant, M. Godard se plaignit d'avoir pris froid. Craignant d'être atteint d'un enrouement, s'il ne se soignait immédiatement, il résolut de coucher chez ses amis au lieu de rentrer à Paris. Il dîna très légèrement, puis avant de se mettre au lit, il demanda à Mme Doudieux si elle n'avait pas un cachet de pyramidon.

— Non, répondit la femme du fabricant, mais nous avons de l'antipyrine que nous gardons depuis près de deux mois.

Mme Godard alors s'interposa et conseilla à son mari de ne pas prendre d'antipyrine, afin de ne pas se fatiguer l'estomac. Le sommeil sera le meilleur remède, ajouta-t-elle.

Le ténor se coucha donc.

A quatre heures du matin, Mme Godard fut réveillée par le frottement d'une allumette : c'était son mari qui se levait.

« Ce que je ressens, lui dit-il, est intolérable, je ne puis pas me reposer, je vais prendre l'antipyrine. »

Et coup sur coup, il avala les deux cachets, puis se coucha et s'endormit.

A neuf heures du matin, il se réveilla brusquement, il ressentait d'horribles douleurs, les paupières étaient révulsées, les extrémités des membres déjà froids.

A 4 heures de l'après-midi, M. Godard succombait.

Bonbons et médicaments empoisonnés. -- Lettres anonymes

Les cachets d'antipyrine avaient été expédiés, deux mois avant, à M. Doudieux par un inconnu ; le colis contenait, en outre, des fleurs de camomille et des sels de Vichy. La famille Doudieux, croyant à une erreur d'envoi, ne toucha pas aux médicaments. Il y a deux ans, elle avait reçu un autre colis suspect. Il contenait des bonbons dont l'aspect extérieur révélait un mélange frauduleux ; à l'analyse, on y trouva de l'arsenic.

Entre temps, M. Doudieux recevait des lettres anonymes qui lui reprochaient de s'être marié et d'avoir oublié une femme blonde, vendeuse dans un grand magasin de nouveautés. M. Doudieux ne parvenait à identifier ni la blonde, ni l'auteur des lettres anonymes, lorsque le hasard lui fit rencontrer dans une rue de Paris, une femme blonde qu'il avait, en effet, vaguement connue. Il la salua ; elle ne répondit pas à son salut, mais le lendemain, elle lui adressait une courte lettre d'excuses. M. Doudieux sursauta : l'écriture de cette lettre était pareille à celle des lettres anonymes.

M. Doudieux porta les lettres au parquet, qui ouvrait aussitôt une enquête et procédait hier, à l'arrestation d'une femme, Marie Bourrette, âgée de 39 ans.

Marie Bourrette, assistée de Me Henri Robert, a subi un premier interrogatoire et s'est défendue avec énergie contre l'accusation de tentative d'empoisonnement et d'empoisonnement de M. Godard.

M. Doudieux n'avait eu avec l'inculpée que des relations courtoises.

Son passé

Mlle Marie Bourrette, née en 1870, est restée quinze ans, comme auxiliaire aux magasins du Louvre. Elle en est partie il y a deux ans de son propre gré ; c'est elle-même qui a démissionné. Elle travaillait depuis au Printemps. Elle ne recevait jamais ses parents chez elle. Elle a une tante qui habite du côté de la place d'Italie et un beau-frère, M. Lebrun, qui habite, 24 bis, rue de Picpus. Il y a du reste quatorze ans que M. Lebrun s'est remarié. Depuis il n'a rencontré Marie Bourrette que quelques instants. Il en dit le plus grand bien. Elle était douce, aimable, serviable, gentille. A un moment donné il avait essayé de la faire marier avec un officier. Elle lui répondit qu'elle ne pouvait pas, que le peu d'argent qu'elle gagnait ne lui permettait pas cette folie...

Ne manquez pas de participer
AUX
Deux Superbes Concours
ORGANISES PAR
LE GRAND ALMANACH DU "JOURNAL DE ROUBAIX"
2.000 francs de Prix

Les Étrennes aux Religieux expulsés

1re LISTE DE SOUSCRIPTION

M. et Mme Lemaire-Caullier, 100 fr. ; M. et Mme Charles Théry, 100 ; Mmes Félix Desurmont, 20 ; Jean Flipo-Desurmont, 20 ; François Masurel, 20 ; MM. Louis Lehembre, 20 ; L. Toulemonde-Eloy, 10 ; Charles Jonglez, 10 ; M. et Mme Jacques Théry, 10 ; M. Jean Toulemonde, 10 ; Mlle Amélie Vandeputte, 5 ; Mme J. Leurent-Lannoy, 5 ; Mlle Delreux, 5 ; Mmes Rousou-Masurel, 5 ; Delegrange, 5 ; Taquet, 2 ; anonyme, 5 ; Mme Romain Duquesnoy, 5 ; Mlle Marguerite Mahieu, 5 ; Mme Delemasure-Fleyelle, 10 ; Mme Desurmont-Joire, 40 ; M. et Mme Paul Delmasure, 10 ; anonyme, 20 ; M. et Mme Henri Dewavrin, 10 ; Mme Bodin, 1 ; anonyme, 2 ; Mme Playoust, 2 ; Mlle Marie Dervaux, 5 ; Mmes Georges Masurel, 5 ; Marcel Heyndrickx, 5 ; M. et Mme Legrand Desurmont, 20 ; Mmes Albert Ghesquières, 5 ; Lecat-Corset, 5 ; Leroux-Duquennoy, 10 ; Jules Joire, 20 ; M. E. Tiberghien-Desurmont, 20 ; Mmes Olivié-Scrive, 5 ; Jean Tiberghien, 10 ; Paul Tiberghien, 10 ; Caulliez-Tiberghien, 5 ; Denis-Grau fils, 5 ; anonyme, 5.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Un incident d'atelier

Chez MM. Blanche et Lecaron, constructeurs-mécaniciens, rue de l'Alma, trente-neuf ouvriers ont cessé le travail, mardi matin, à 8 heures, pour protester contre le renvoi d'un camarade qui aurait fait des réclamations concernant l'hygiène de la maison.

Ils reprendront le travail mercredi.

A LILLE

Suite de la grève des tissages

Quarante-cinq tisserands de l'usine Spriet se sont mis en grève mardi matin, se plaignant que l'augmentation de 0,005 accordée par le patron sur l'ancien tarif, ne soit pas appliquée.

A la rentrée de deux heures, les cinq ouvriers qui n'avaient pas suivi le mouvement, se mettaient à leur tour en grève.

Les ouvriers se réunirent à l'estaminet du « Petit Savoyard », rue des Postes, et désignèrent une délégation chargée de pressentir M. Spriet. Les délégués, conduits par M. Rudant, membre de l'ancienne commission intersyndicale, ne fut pas reçue.

Les ouvriers se sont alors rendus à la Bourse du Travail où ils envisageront quelle conduite il y aura lieu de tenir.

LES RISQUES PROFESSIONNELS

Les Accidents du Travail

Conférence de Me Drillon à l'Université libre de Lille

A l'Ecole des Sciences Sociales et Politiques de l'Université libre de Lille, Me Drillon, avocat au Barreau de Lille, a donné mardi soir, à cinq heures, une très intéressante conférence sur « les accidents du travail ».

L'augmentation constante des accidents

Les accidents du travail, ces épisodes tragiques de la vie ouvrière, et qui sont les conséquences nécessaires de la grande industrie, sont, d'après les statistiques officielles, en augmentation constante depuis quelques années. De 222.000 en 1904, ils ont passé à 402 en 1907. Cela tient d'abord à l'application plus stricte de la loi, et au souci plus grand de l'ouvrier de s'en assurer le bénéfice, de même qu'à l'extension toujours plus grande qu'on en a faite à des branches d'industrie ou de commerce qui n'étaient pas visées précédemment.

Leurs causes

Les accidents sont dus à des causes multiples. Le plus grand nombre proviennent à la manutention des fardeaux ; de chutes d'objets, des machines-outils, des transmissions.

Sans doute, l'imprudence des ouvriers est souvent pour beaucoup dans l'accident. Mais peut-on vraiment les en rendre responsables quand on songe qu'ils passent toute leur vie à côté de leur machine et qu'ils acquierrent ainsi une accoutumance du danger qui leur fait négliger les précautions nécessaires ?

Diverses circonstances influent aussi sur les accidents : c'est ainsi que le surmenage, dû à un travail forcé, soit de nuit, soit le dimanche, en amènent de nombreux.

L'âge et le sexe sont aussi pour quelque chose : l'enfant est plus imprudent ; il est plus facilement blessé. Quant aux femmes, il est curieux de remarquer qu'elles sont beaucoup moins atteintes que les hommes. On peut dire que c'est sans doute parce qu'elles font des travaux moins dangereux. Pourtant dans des industries où le danger est le même, les femmes sont moins souvent blessées...

Me Drillon appuie toutes ces remarques de nombreux chiffres puisés dans les statistiques de l'inspection du travail et qui les illustrent curieusement.

Les professions les plus dangereuses

Puis il indique, également par des chiffres, quelles sont les professions les plus dangereuses : C'est d'abord la métallurgie, avec 6.318 accidents en 1907. Puis les transports, le bâtiment, les mines, le bois. Vient seulement alors l'industrie textile avec 1.626 accidents dans cette même année. Puis l'alimentation, les industries chimiques et l'agriculture.

Par rapport au nombre des ouvriers de la profession, les accidents sont le plus nombreux dans la métallurgie où ils atteignent 288 ouvriers sur 1.000. Puis dans le bâtiment, les industries chimiques, où ils atteignent 150 ouvriers sur 1.000. Dans le textile, 35 ouvriers seulement sur 1.000 sont atteints.

Les accidents sont les plus graves dans le bâtiment, où, en 1907 en a compté, sur 10.000 ouvriers, 14 morts, 22 incapacités permanentes, 1.424 incapacités temporaires. Ensuite, c'est dans la métallurgie, puis dans le textile, où il y a eu, en 1907, un mort, 8 incapacités permanentes et 349 incapacités temporaires.

Le fondement de l'indemnité

Le conférencier étudie ensuite le fondement rationnel de l'indemnité dûe en cas d'accident. Le patron, au regard de la justice, n'est pas quitte quand il a payé exactement et régulièrement le salaire de l'ouvrier. C'est lui qui monte les machines comme il lui plaît. L'ouvrier lui doit obéissance. Il serait injuste que cette obéissance puisse porter atteinte à son activité productrice. Le patron a donc le devoir de veiller par tous moyens à la sécurité de ses ouvriers ; diverses lois sont d'ailleurs venues l'y obliger. Il doit aussi réparer le préjudice qu'il a pu causer.

Les préliminaires de la loi de 1898

Avant la loi de 1898, l'ouvrier, pour obtenir réparation du préjudice subi, devait faire la preuve de la faute du patron. Aussi, on comptait que 75 % des accidents du travail n'étaient pas réparés parce que les ouvriers n'arrivaient pas à faire cette preuve. Au même moment d'ailleurs, on constatait de nombreuses poursuites en correctionnelle pour blessures par imprudence. C'étaient les inspecteurs du travail qui les suscitaient afin de donner aux ouvriers la faculté de poursuivre la réparation de leur préjudice ; car la condamnation prouvait la faute du patron et l'ouvrier était indemnisé.

La loi de 1898

Mais les poursuites criminelles ne sont pas faites pour servir l'intérêt privé et la loi de 1898 vint supprimer ces moyens détournés de justice en donnant à l'ouvrier, par le seul fait de l'existence d'un accident, le droit à une indemnité.

C'est, en somme, l'industrie elle-même qui est responsable des accidents. Il était juste de lui faire supporter cette responsabilité. C'est la théorie du « Risque professionnel ». La loi, d'ailleurs, en fixant une indemnité forfaitaire, a fait en somme, supporter une partie de ce risque par l'ouvrier qui, en effet, en cas d'accident, n'obtient pas la réparation complète du préjudice subi.

L'orateur explique selon les diverses dispositions de la loi. Il indique les industries qui lui sont soumises et le différent cas d'application. Puis, il indique le taux des différentes indemnités légales en cas de mort. L'incapacité permanente totale ou partielle.

Les abus

Puis il signale de nombreux abus qui se sont glissés dans l'application de la loi. C'est ainsi qu'il s'est créé des agences d'affaires qui par le rachat des rentes aux accidentés exploitent honteusement leur ignorance.

De même pour les frais médicaux et pharmaceutiques. Les Compagnies d'Assurances se sont vu présenter des factures de 700 frs pour un lumbago ou de 450 francs pour un panaris !... Pour un panaris également, on a vu des ordonnances de médecins prescrire du champagne !... M. Drillon signale d'ailleurs que la plupart des Compagnies d'Assurances d'accidents sont loin de faire fortune et qu'au contraire elles perdent de l'argent.

Les primes qu'elles demandent à l'industrie étaient pourtant de 63 millions en 1904, et de 81 millions en 1906.

Honneur aux victimes du travail

Malgré ces lourdes charges qu'elle a imposées à l'industrie, cette loi a été juste et bienfaisante conclut Me Drillon. C'est une loi d'organisation sociale destinée à donner la justice à tous. Et il termine dans une péroraison éloquente, en évoquant les monuments qu'on trouve dans tous les cimetières : celui des victimes du Travail à côté de celui des morts pour la Patrie. C'est que l'ouvrier, en somme, a aidé par son labeur au triomphe économique de la patrie, à sa grandeur, à sa richesse, à sa pénétration pacifique. Et il est bien juste par conséquent qu'on sache un peu lui en être reconnaissant...

La belle conférence de Me Drillon qui avait été particulièrement goûtée des nombreux auditeurs qu'elle avait attirés, a été saluée d'unanimes applaudissements.

Savon MAKOKO Parfum suave et tenace Victor VAISSIER 75303

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, 29 décembre ;

Soleil : lever : 7 h. 56 ; coucher : 4 h. 9.
Lune : pleine du 26 ; dernier quartier le 3 janvier.
Aujourd'hui : Ste Eléonore ; demain St Roger.

Le Joyeux Noël des petits déshérités

Grâce aux membres dévoués du vaillant Comité civil des fêtes, qui ont recueilli des souscriptions et grâce aussi à la générosité de nos concitoyens, « l'Œuvre de l'Arbre de Noël » a jeté un peu de joie dans le cœur des petits enfants des écoles maternelles publiques et privées. Plus de 5.000 garçons et fillettes ont ainsi reçu, la veille de Noël, une coquille, un jouet et une friandise. On devine la joie de ces enfants et comment ils firent fête aux membres du Comité qui avaient bien voulu se charger de cette distribution répartie de la façon suivante :

Ecoles publiques. — Rue des Anges, par MM. Paul Seynaeve et Jean Catteau : 167 garçons, 155 filles ; total 320. — Rue Blanchemaille, par MM. Weill, Didry et Lepaul : 102 garçons, 121 filles ; total 223. — Rue de Condé, par MM. Pauchant et Houzet : 211 garçons, 199 filles ; total 410. — Rue de Flandre, par MM. G. Delcambre, E. Truffaut, J. Desrulles : 157 garçons, 172 filles ; total 329. — Rue de l'Industrie, par MM. Schilleter, Dusart, Duburcq : 95 garçons, 96 filles ; total 191. — Rue d'Oran, par MM. Florin, Meurisse, Teles, Delcambre : 156 garçons, 168 filles ; total 324. — Rue Pascal, par MM. Callens, Piesvaux, G. Dervaux : 125 garçons, 112 filles ; total 237. — Rue Pierre-de-Roubaix, par MM. L. Pollet, Vaissier, Picard : 224 garçons, 183 filles ; total 407. — Rue de Rome, par MM. Morvilliers, Thiébaut, Jean Joubin : 101 garçons, 100 filles ; total 201. — Rue Saint-Antoine, 25, par MM. Naessens, A. Sonneville : 38 garçons, 33 filles ; total 71. — Rue Sainte-Elisabeth, par MM. H. Catteau et E. Leblanc : 146 garçons, 165 filles ; total 310. — Rue Watt, par MM. Craveri, Ed. Catteau et Chatiliez : 108 garçons, 111 filles ; total 219. — Rue de Strasbourg, par MM. Oudart, Lapie, Delannoy : 67 garçons, 84 filles ; total 171.

Ecoles privées. — Rue Pigalle, par MM. Lesur, E. Fournier, G. Desquiens : 105 garçons, 102 filles ; total 207. — Rue d'Inkermann, par MM. Mariage et J. Vroman : 32 garçons, 38 filles ; total 70. — Rue de la Chaussée, par MM. Cacheux, Cattelain et Surentyn : 90 garçons, 89 filles ; total 179. — Rue Saint-Louis, par MM. Alb. Desprez, Inglebert et Debril : 51 garçons, 85 filles ; total 136. — Rue d'Epinal, par MM. Bizard et Desbonnets : 78 garçons, 68 filles ; total 146. — Rue de l'Ermitage, par MM. L. Fournier et V. Kerkhove : 50 garçons, 51 filles ; total 101. — Rue Saint-Antoine, 35, par MM. Locufier et E. Pollet : 25 garçons, 35 filles ; total 60. — Boulevard de Mulhouse, par MM. Macq, G. Ghesterme et Roussel : 128 garçons, 132 filles ; total 260. — Rue de la Basse-Masure, 111, par MM. Ed. Sonneville et Lenknecht : 60 garçons, 70 filles ; total, 130.

A l'Hôpital de la Fraternité, le bureau du comité-directeur assisté de quelques membres du comité général, a fait cette distribution le jour de Noël à 120 enfants. Au Bureau de Bienfaisance, M. H. Catteau, président, s'est chargé de ce soin pour trente enfants.

On ne saurait trop féliciter et remercier tous ceux qui par leur générosité ou par leur dévouement, ont contribué à apporter un peu de bonheur à toute cette population enfantile si intéressante. C'est un beau geste de fraternité et de solidarité sociales.

Les réunions de protestation contre la licence et les nouveaux impôts

La Commission du Syndicat des Cabaretiers et Débitants de Boissons de Roubaix et ses Cantons a décidé d'organiser les réunions suivantes, auxquelles tous les débitants sont invités :

Le mercredi, 29 décembre 1909 : 1° à Croix, salle Vandevielle, Grand'Place, président : M. Charles Gion. Orateurs : MM. Gion, Renard, Fleuris, Wanherpe, Derick et Alf. Vanherpe.

2° A Wattrelos, salle Delerue, Grand'Place, président, M. Alphonse Leman. Orateurs : MM. Leman, Vergeylen, Briffaut et Mahieu.

3° Pour Lys, Lannoy et Hem, chez M. Albert Seys près de la nouvelle église-de-Lys-lez-Lannoy. Président : M. Louis Foelix. Orateurs : MM. Foelix, Desplanque, Césarp et Coppens.

Le jeudi, 30 décembre 1909, 4° A Roubaix : Salle Leman, rue de Lannoy, 63. Président : M. Dubus. Orateurs : MM. Dubus, Cornil, Delannoy, etc.

Ordre du jour de chacune de ces réunions : 1° Les nouveaux impôts ; 2° la suppression de la licence ; 3° la grève de l'alcool et de la licence.

La feuille de patente sera exigée à l'entrée.

Chaque réunion aura lieu à huit heures du soir précises.

Avis aux cabaretiers

Le bureau du Syndicat informe les adhérents qu'ils ne doivent payer leurs cotisations qu'au nouveau collecteur permanent, M. Louis Dewispelaere, qui est porteur d'une carte d'identité, de timbres servant de reçus de cotisations, et de nouveaux livrets, pour les non-syndiqués qui désirent s'inscrire. C'est donc à lui que doivent être remises, de préférence, toutes les nouvelles adhésions.

Scènes de violences graves

M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement, s'est occupé mardi de deux affaires de violences graves, qui se sont produites la nuit précédente au Hutin, et rue du Fort.

Un repris de justice assomme un cabaretier, et brutalise son amie qui se jette au canal

A l'épicerie-buvette de M. J.-B. Baugnies, 44 ans, également marchand de charbon rue d'Alger prolongée, 193, entrait vers 8 heures du soir, un individu en état d'ivresse, qui demanda à boire à crédit. On lui refusa tout d'abord, puis on finit par lui accorder une consommation pour s'en débarrasser. Cet individu, qui a déjà eu maille à partir avec la police, était un ouvrier peigneur du quartier du Hutin, Alphonse Duforeau, 34 ans, demeurant maisons Valentin, 7.

Ayant absorbé son verre, il sortit en maugréant, puis, avisant un volet de la vitrine, placé sur le trottoir de l'épicerie-buvette, il le chargea sans plus de façon sur son épaule, et rentra chez lui. Quelque temps plus tard, le marchand de charbon, informé du vol, alla reprendre son bien chez Duforeau, et une altercation eut lieu entre les deux hommes.

Vers neuf heures, comme M. Baugnies sortait de chez lui, portant un sac de charbon chez une cliente, soudain Duforeau, qui guettait son départ, armé d'un bâton, s'en approcha par derrière et lui asséna au côté droit de la tête, un violent coup de son arme.

Le marchand de charbon chancela, tandis que son agresseur regagnait précipitamment sa demeure. Après s'être remis de son étourdissement, M. Baugnies se dirigea à nouveau, en compagnie de plusieurs voisins, vers le domicile de l'agresseur, mais Duforeau en sortit, et s'étant précipité sur son adversaire, lui porta au sommet de la tête, un coup de marteau ou de barre de fer, croit-on, qui causa une blessure de cinq à six centimètres de largeur.

Le blessé a reçu dans la nuit, les soins de M. le docteur Dubois, qui a suturé la plaie. L'agresseur, qui s'était barricadé chez lui, a refusé d'obtempérer aux sommations des agents de police venus pour l'arrêter. Et quand ceux-ci se furent retirés, on entendit dans le voisinage, pendant une bonne partie de la nuit, le bruit d'une dispute et les appels d'une femme qu'on brutalisait. C'était encore Duforeau, qui selon son habitude, quand il est pris de boisson, rouait de coups son amie, Louise Bouquet, avec qui il demeurait depuis plusieurs années. Lasse de l'existence malheureuse que le peigneur lui faisait, elle parvint mardi matin à s'échapper de chez elle et alla se jeter dans le canal, en aval du pont Salembier. Heureusement un passant, Arthur Desrousseaux, domicilié rue de Roubaix à Mouscron, la retira de l'eau, après quoi deux agents de sûreté, l'ayant fait placer sur la baladeuse d'un chiffonnier, l'accompagnèrent à son domicile.

Cette fois, Duforeau consentit à ouvrir la porte, puis invité à se rendre au poste de police, il se mit à la disposition des agents. Malgré la gravité des violences commises, M. Prudhomme, commissaire, l'a, néanmoins, dans la soirée, remis en liberté provisoire, après lui avoir dressé procès-verbal pour coups et blessures.

Rue du Fort, un consommateur veut étrangler une cabaretière

Cette seconde scène, aux circonstances semblables et tout aussi grave que la première, s'est déroulée également lundi soir, à l'estaminet du « Grand Logement », tenu rue du Fort, 38, par les époux Coussement.

Vers 10 heures 1/2, la cabaretière se trouvait seule au comptoir, les nombreux locataires de la maison étant couchés et son mari absent. Un client attardé, Alphonse Delattre, 27 ans, emballeur, domicilié au pavé des Ballons, à Wattrelos, entra à ce moment, pris de boisson. Mme Coussement refusa de lui donner à boire. Cette fin de non-recevoir suffit à mettre l'individu dans un état de folie furieuse, il se répandit en injures et en menaces de mort contre la cabaretière : « Il faut que je fasse un mauvais coup, ce soir, dit-il ; vous ne sortirez plus vivante de votre comptoir ».

Delattre barra alors le passage à la pauvre femme qui cherchait à fuir et la saisit par le cou, malgré ses supplications. Dans un effort suprême, Mme Coussement réussit un instant à repousser son agresseur et à passer au-dessus du comptoir, pour retomber sur le sol. Puis, elle se releva et s'enfuit vers la cuisine. Mais l'homme ivre l'ayant rattrapée, la jeta brutalement par terre et de nouveau la saisit à la gorge, et voulut l'étrangler.

Cette scène écœurante durait depuis plusieurs minutes, quand enfin les cris de Mme Coussement réveillèrent deux jeunes filles, qui dormaient à l'étage. Celles-ci ayant donné l'alarme aux autres locataires, on arriva peu après au secours de la cabaretière, toujours aux prises avec Alphonse Delattre. Nous devons dire que cet individu a été à ce moment, sérieusement passé à tabac par les locataires qui voulaient absolument le lyncher. Quand la correction administrée fut jugée suffisante, on le laissa enfin aller.

Une demi-heure plus tard, Delattre, revenu rue du Fort, brisait la vitrine de Mme Coussement. Cette fois, il fut appréhendé par l'agent de sûreté Dujardin et le préposé d'octroi Dupont, qui, après l'avoir ligoté des pieds à la tête, avec l'aide du cabaretier, le conduisirent au dépôt du 4e arrondissement, où il fut écroué.

Interrogé mardi matin, par M. Prud'homme, commissaire, Delattre a mis sur le compte de l'ivresse les violences qu'il avait commises, et a été laissé en liberté provisoire ; il sera poursuivi néanmoins pour violences. L'état de Mme Coussement est satisfaisant.

DEUX ADJUDICATIONS. — Mardi matin, à onze heures, ont eu lieu à la Mairie, les adjudications des denrées alimentaires pour les fourneaux économiques et les fournitures diverses destinées aux crèches municipales et à l'établissement des Bains de la rue de Rome.

Le bureau était présidé par M. Edouard Roussel, adjoint, assisté de MM. Despatures, Segard, conseillers municipaux, et Salembier, receveur municipal.

DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES FOURNEAUX ÉCONOMIQUES. — 1er lot. — *Fourniture de viande* (2.900 francs). — Ont soumissionné : MM. Lefebvre-Farvacque, avec un rabais de 5 % ; Ch. Verriest, 7 %, adjudicataire.

2e lot. — *Légumes* (795 fr.) — M. Pierre Bouten, seul soumissionnaire, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 2.10 %.

3e lot. — *Œufs* (2.500 fr.) — M. Vindicien-Castelain est déclaré adjudicataire, au prix du devis.

4e lot. — *Haricots et pois secs* (4.100 fr.) — M. Emile Fournier, seul soumissionnaire, est déclaré adjudicataire avec un rabais de 0.55 %.

5e lot. — *Harengs saurs, épiceries, etc.* (707 fr. 50 cent.) — M. Desobry-Teneul, seul soumissionnaire, a été déclaré adjudicataire, avec un rabais de 6.60 %.

EPICERIES ET FOURNITURES DIVERSES pour les crèches municipales et les Bains de la rue de Rome pendant les années 1910, 1911, 1912. Evaluation de la fourniture annuelle : 1.767 fr. 10. Ont soumissionné : MM. Charles Dewaele, avec un rabais de 2.60 % ; Floris Bossut, 5.25 % ; Desobruy-Teneul, 6.55 %, adjudicataire.

PIANOS AUTOMATIQUES pour cafés et estamin. Nouv. modèles, exécution supér. Vente et locat., Maison SORPEL, 138, Gde-Rue, Roubaix. Téléph. 21.12. 214-3

L'ADJUDICATION DES STALLES DES HALLES. — Mardi après-midi, à 3 heures, a commencé dans la salle du Conseil municipal l'adjudication des stalles des Halles, pour les années 1910-1911 et 1912. Elle sera continuée aujourd'hui mercredi. Le bureau était présidé par M. Deschodt, adjoint au maire, assisté de MM. Ségard, Picard, conseillers municipaux, Lecomte, directeur de l'Octroi et Salembier, receveur municipal.

Voici les résultats :

Boucherie. — N° 1, MM. Henri Debosschère, 290 fr. ; 2, Joseph Delmotte, 290 fr. ; 3, Arthur Poulain, 290 fr. ; 10, Camille Cosman, 290 fr. ; 13, Henri Lefebvre, 320 fr. ; 14, Victor Mullier, 320 fr. ; 15, Mme veuve Jules Legrand, 320 fr. ; 17, Louis Lelong, 320 fr. ; 18, Hector Cuvelle, 320 fr. ; 19, Nicolas Debart, 320 fr. ; 23, Mme Marceline Vanderplancke, 320 fr. ; 24, 25, 26, 27 et 28, Jean Descamps, 900 fr. ; 64, Benjamin Vandenbussche, 120 fr. ; 66, Camille Dejoncker, 140 fr. ; 67, 68, 69, 70 et 71, Henri Lefebvre, 900 fr. ; 72, 73, 74, 75, 76 et 77, Pierre Deschemacker, 1.080 fr. ; 78 et 79, Henri Christiaens, 360 fr. ; 80 et 81, Jules Duflot, 360 fr. ; 82 et 83, Elisabeth Cnockaert, 360 fr. ; 84, 85, 86 et 87, Aimé Declercq, 720 fr. ; 89, 90 et 91, Clovis Dupuis, 540 fr. ; 112, 113, 114 et 115, Auguste Destoop, 720 fr. ; 116, 117, 118 et 119, Adolphe Bonnart, 720 fr.

Volailles. — N° 96, Mme veuve Duretête, 200 fr. ; 97, MM. Jules Serrurier, 200 fr. ; 98, Fortuné Beuflaire, 200 fr. ; 92, Charles Rommens, 200 fr. ; 156, Louis Delecourt, 200 fr. ; 157, François Serrurier, 200 fr. ; 158, Georges Demortier, 200 fr. ; 159, Henri Serrurier, 200 fr. ; 160, Adolphe Serrurier, 200 fr.

Beurre et œufs. — N° 93, Mme veuve Léonie Rommens, 180 fr. ; 94, Clémence Couraet, 180 fr. ; 95, MM. Paul Bruyère, 180 fr. ; 144, Louis Lemahieu, 180 fr. ; 149, Jules Renard, 180 fr. ; 150, Jules Decle, 180 fr. ; 152, Henri Hermans, 180 fr.

LES BUREAUX DU PATRIMOINE, Vie et Accidents, sont transférés à partir de ce jour, 21, rue du Trichon. Directeur particulier : Georges Delcambre. 77942d

LES FUNÉRAILLES DE M. ADOLPHE DRAUX, chevalier du Mérité Agricole, décoré de la médaille du travail, ont eu lieu mardi matin à neuf heures et demie à l'église Ste-Elisabeth.

La levée du corps a été faite au domicile du défunt, rue Jouffroy, 17, par M. l'abbé Boone, vicaire.

De magnifiques couronnes offertes par les patrons du défunt, MM. Alphonse Vernier et fils, le personnel. Le Cercle colombophile « Union », « La Mutuelle des Colombophiles », « La Petite Grise », « Les Vétérans Colombophiles », « Le Pigeon Fidèle », « Les Visiteurs du Globe », étaient portées devant le corbillard ainsi que les décorations de M. Adolphe Draux.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Carlos Desfrennes, Jules Ravesteyn, vétérans colombophiles, Honoré Duhamel et Louis Delaplace, médaillés du travail.

Le deuil était conduit par les fils du défunt que suivait une très nombreuse assistance, parmi laquelle nous avons remarqué MM. Gilbert Sayet, Emile Leblanc, adjoints ; Charles Weill, conseiller municipal ; Limpens, conseiller municipal de Croix ; Edmond Browaeys, ancien adjoint au maire, président du Cercle « Union » ; Emile Weerts, président des Vétérans, entouré des membres de la Commission, la plupart des présidents des fédérations colombophiles ainsi que les présidents des sociétés et leurs membres.

La messe a été dite par M. l'abbé Cappelier.

Au cimetière M. Emile Weerts, a dit un dernier adieu au défunt dans une allocution émue.

Après avoir rappelé sa mort subite, son caractère aimable et toujours obligeant, il retraça la carrière de M. Draux comme colombophile.

M. Adolphe Draux est né en juillet 1830 et débuta dans notre sport vers 1865. Il fut le fondateur et le président des sociétés suivantes : la Société le Pigeon d'Or, la Société la Petite Grise, la Société Colombe et Patrie, la Société les Visiteurs du Globe.

Appelé à la Commission de la Fédération Roubaisienne en 1885, il devint vice-président, président actif, et président d'honneur des 48 sociétés fédérées.

Pendant toute cette période, il se montra administrateur énergique et intelligent et mérita la sympathie générale. Médaillé du travail en 1906, le Gouvernement le jugea digne de la croix du Mérite Agricole et le nomma chevalier en 1907.

Cette distinction fut le couronnement de cette vie exemplaire et bien remplie.

La fin de cette allocution a vivement ému la nombreuse assistance.

EPICERIE CENTRALE, 1, rue St-Georges. Cafés réputés, le 1/2 kil. 1.80, 2.00, 2.20, 2.50
Vins vieux, 35, 45, 55, 60, 70, 90.
Genièvres, Eau-de-vie, le litre, 1.50, 1.60, 1.70, 1.80.
Fine vieille et Rhum, le litre, 2.00, 2.25, 2.50, 3.00.
Cognac et Rhum, le litre 3.50, 4.25, 5.25.
Curaçao, Anisette, etc., le litre 1.25, 1.50, 2.00, 2.50. 77854

LES FUNÉRAILLES de M. Gervais Prus, vétéran des années de Terre et de Mer, ancien combattant de 1870, ont eu lieu mardi à huit heures et demie en l'église du Sacré-Cœur. Il était depuis 32 ans, chez M. Amédée Prouvost, comme contremaître.

Le deuil était conduit par les fils du défunt. Dans la nombreuse assistance, nous avons remarqué une importante délégation des vétérans des Armées de Terre et de Mer, M. Amédée Prouvost, patron de M. Prus ; les directeurs et contremaîtres de l'établissement, ainsi que des ouvriers.

Au cimetière, M. Léon Riger, vice-président des Vétérans, a retracé en quelques mots émus la vie de devoir et de modestie de M. Prus.

Incorporé en 1866, au 4e dragons, à la suite de ses bons et loyaux services, il fut nommé brigadier le 11 juillet 1870.

La guerre franco-allemande déclarée, il fit partie du 1er corps d'armée commandé par le maréchal Mac Mahon. Il se battit furieusement à Wissembourg et autres lieux, toujours avec l'énergie du désespoir. Il fut assez heureux de ne pas être blessé dans aucun des combats sanglants.

L'armée de Mac Mahon ayant dû se replier sur les Camps de Châlons, les débris du 4e dragons fusionnèrent avec le 3e cuirassiers. Et c'est dans ce dernier régiment qu'il fit toute la campagne de l'armée de la Loire.

Enfin, il fut définitivement libéré le 31 décembre 1872, ayant toujours fait son devoir silencieusement, mais avec bravoure et intrépidité.

M. Riger rappelle ensuite de quelle sympathie l'entouraient ses amis ; puis il dit à M. Prus, non pas un adieu, mais un au revoir plein d'espérance.

A PROPOS DES SOUHAITS DU NOUVEL AN. — Le moment des visites annuelles, aux parents et amis, à l'occasion du Nouvel An, approche. Et pour présenter ses souhaits, dans une mise vraiment élégante, il faut aller choisir un joli chapeau, aux **Trois François,** Place de la Liberté. Tous les articles mis en vente y sont de la dernière nouveauté, et à des conditions de bon marché bien appréciées de tous.

LA SECTION ROUBAISIENNE de l'« Association Syndicale du Commerce et de l'Industrie », société mutuelle de secours en cas de décès, se réunira en assemblée générale à l'Hôtel de France ce soir, mercredi à huit heures précises.

M. Bruneel, délégué à l'assemblée générale de la société, qui a été tenue à Paris, le 12 décembre, y rendra compte de son mandat.

ÉTRENNES UTILES. — Grand choix d'Étrennes utiles et Cadeaux pour fêtes. Maison spéciale de Blanc, Robicher-Hottiaux, 33, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 77939

BRAS FRACTURÉ. — Un manœuvre de maçon, de M. S. Goffin, entrepreneur, rue de l'Epeule, 48, M. Louis Vandergucht, âgé de 23 ans, demeurant rue Alfred-de-Musset, impasse des Villas, 8, s'est blessé en tombant sur un madrier.

M. le docteur Harlet a constaté une fracture de l'avant-bras gauche. Il lui a prescrit six semaines de repos.

VENTE A TOUTE OFFRE ACCEPTABLE, jusqu'à fin décembre, des objets d'art et fantaisies p. Cadeaux, 26, r. de la Gare, Rx. 77856

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un homme de peine de M. Georges Lehoucq, négociant en bois M. Arthur Gras, 30 ans rue Ste Elisabeth 21, a été blessé à la jambe gauche par une pièce de bois. Vingt jours de repos. Docteur Dupré. — Dans l'atelier de construction de MM. Skène et Devalléeq un manœuvre M. Louis Leman, 26 ans rue de Condé 8 s'est fait une plaie contuse au thorax en tombant sur une caisse. Quinze jours de repos. Docteur Dupré.